

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

ATTENTION

10 COMMUNES
changent de jour
et/ou semaines de
collecte en 2026

- Chahaignes
- Chauvigny du Perche
- Conflans sur Anille
- La Fontenelle
- Le Poislay
- Pruillé l'Eguillé
- St Vincent du Lorouër
- Ternay
- Valennes
- Vallée de Ronsard



SEMAINE PAIRE

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

SEMAINE IMPAIRE

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

La Ferté-Bernard :

Semaine impaire : ordures ménagères + emballages
Semaine paire : ordures ménagères uniquement

..... Limites départementales

*Je repère
la couleur de
ma commune et
je trouve mes
jours de collecte
de l'année.*

Je trie mes biodéchets !

NOUVEAU !

Afin d'encourager la valorisation des déchets verts à domicile le SYVALORM propose 2 aides financières :

- Soutien à la location ou l'achat d'un broyeur de végétaux
 - Soutien à l'achat d'un kit ou tondeuse mulching
- Conditions en ligne sur www.syvalorm.fr
« Prévention - subventions »

Loi AGEC – 02/2020

Le SYVALORM accompagne l'installation et le suivi de sites de compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles... via un partenariat avec l'association ATHÉNA, basée à Sargé sur Braye. Près de 26 sites ont été implantés depuis juin 2023. Le déploiement sur l'ensemble du territoire se poursuit progressivement.

Pour acheter un composteur à des tarifs préférentiels :
Rendez-vous sur www.syvalorm.fr « mes démarches »



CONSIGNES DE COLLECTE

- Sortis la veille au soir de la collecte
- Poignées vers la route
- Couverts fermés
- Bien visibles sur la voie publique
- Aucun sac d'ordures ménagères au sol
- A rentrer rapidement après collecte



Seuls les bacs et sacs fournis par le SYVALORM sont collectés !



LES EMBALLAGES EMBOÎTÉS ÉCHAPPENT AU RECYCLAGE !

Ordures ménagères et emballages collectés le même jour !

JANVIER

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

MARS

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

AVRIL

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14				1	2	3	4
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

MAI

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

JUILLET

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27				1	2	3	4
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

AOÛT

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

SEPTEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36				1	2	3	4
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

OCTOBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

DÉCEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
49				1	2	3	4
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

JF JOUR FÉRIÉ et jours suivants > collectes décalées au lendemain du jour habituel (jusqu'au samedi)



VIGILANCE

Il est strictement interdit de déposer des piles, des batteries ou des cartouches de gaz dans les bacs, les sacs et les bornes de collecte.

Ecrasées, choquées, concassées, broyées, lors du process de collecte et de traitement des déchets, elles causent de graves incendies qui menacent le personnel, les véhicules, les structures jusqu'aux forces de secours !

CETTE ERREUR DE TRI EST UNE MISE EN DANGER D'AUTRUI.

Avant de jeter, veillez à bien retirer **TOUTES les cartouches et piles** cachées des cartes musicales, porte-clés, télécommandes, stylos, cigarettes électroniques...

ATTENTION : dans les objets à énergie solaire, il y a aussi des batteries rechargeables !

PILES BATTERIES ACCUS TOXIQUES...

DÉCHÈTERIES

VISITE DU CENTRE DE TRI

Que deviennent nos emballages ?

Pour le découvrir, réservez une visite gratuite de TRI VAL DE LOIR(E), notre centre de tri mutualisé de PARCAY-MESLAY (37).



Formulaire de RDV et conditions accessibles sur : www.trivaldeloire.fr

NE JAMAIS EMBOÎTER LES EMBALLAGES !

Les emballages imbriqués ne sont jamais recyclés :

les rayons des trieurs optiques ne voient que l'emballage extérieur !

Les rayons ne reconnaissent pas la matière complexe composée de plusieurs éléments en surface ni ne détectent les emballages cachés. La séparation mécanique des matériaux étant impossible, dans ces 2 situations les emballages entremêlés sont envoyés au refus pour enfouissement ou incinération.



L'impact financier est conséquent cela génère des surcoûts d'élimination importants et une perte de recette de revente des matériaux qui alourdissent nos factures !

Le bon geste de tri :

bien séparer et vider vos emballages pour qu'ils soient tous valorisés, puis les déposer en vrac dans les bacs ou sacs jaunes